

Annexe 1 : Tableau synthétique des procédures d'inscription dans l'enseignement supérieur français

Statut du demandeur	Diplôme de fin d'études secondaires	Licence PASS/LAS	FORMATIONS PRÉSENTES DANS PARCOURSUP	
			Formations sélectives non universitaires (BTS, BTSA, DTS, DMA, MAN, CPGE, CPES, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, IFSI...)	Formations sélectives universitaires (BUT, DEUST, DU, CUPGE...)
Candidat français ou candidat ressortissant de l'UE, de l'EEE, de la Confédération Suisse, Monaco et Andorre	- Baccalauréat français - Baccalauréat européen (1) - Baccalauréat international - Diplôme de fin d'études secondaires délivré par un État membre de l'Union européenne élargie (2) - Diplôme de fin d'études secondaires délivré par un État non membre de l'Union européenne élargie	Parcoursup (3)	Parcoursup (3)	Parcoursup (3)
Candidat étranger non ressortissant de l'UE, de l'EEE, de la Confédération Suisse, Monaco et Andorre relevant d'un pays à procédure Etudes en France	- Baccalauréat français - Baccalauréat européen (1)	Parcoursup (3) (4)	Parcoursup (3) (4)	Parcoursup (3) (4)
	- Baccalauréat international - Diplôme de fin d'études secondaires délivré par un État membre de l'Union européenne élargie (2) - Diplôme de fin d'études secondaires délivré par un État non membre de l'Union européenne élargie	DAP EeF		- Parcoursup si le candidat réside en France - EeF si le candidat ne réside pas en France
Candidat étranger non ressortissant de l'UE, de l'EEE, de la Confédération Suisse, Monaco et Andorre ne relevant pas d'un pays à procédure Etudes en France	- Baccalauréat français - Baccalauréat européen (1)	Parcoursup (3)	Parcoursup (3) (4)	Parcoursup (3) (4)
	- Baccalauréat international - Diplôme de fin d'études secondaires délivré par un État membre de l'Union européenne élargie (2) - Diplôme de fin d'études secondaires délivré par un État non membre de l'Union européenne élargie	DAP		

(1) Diplôme délivré par les écoles européennes des États membres de l'Union européenne (<https://www.eursec.eu/fr/European-Schools/locations>) ;

(2) Diplôme de fin d'études secondaires délivré par un État membre de l'Union européenne (exemples : Abitur allemand, Bachillerato espagnol...) ;

(3) Portail de pré-inscription Parcoursup <http://parcoursup.fr/> ;

(4) Les candidats ayant accepté une proposition d'admission sur Parcoursup doivent se rapprocher des services consulaires aux fins de délivrance de visa.